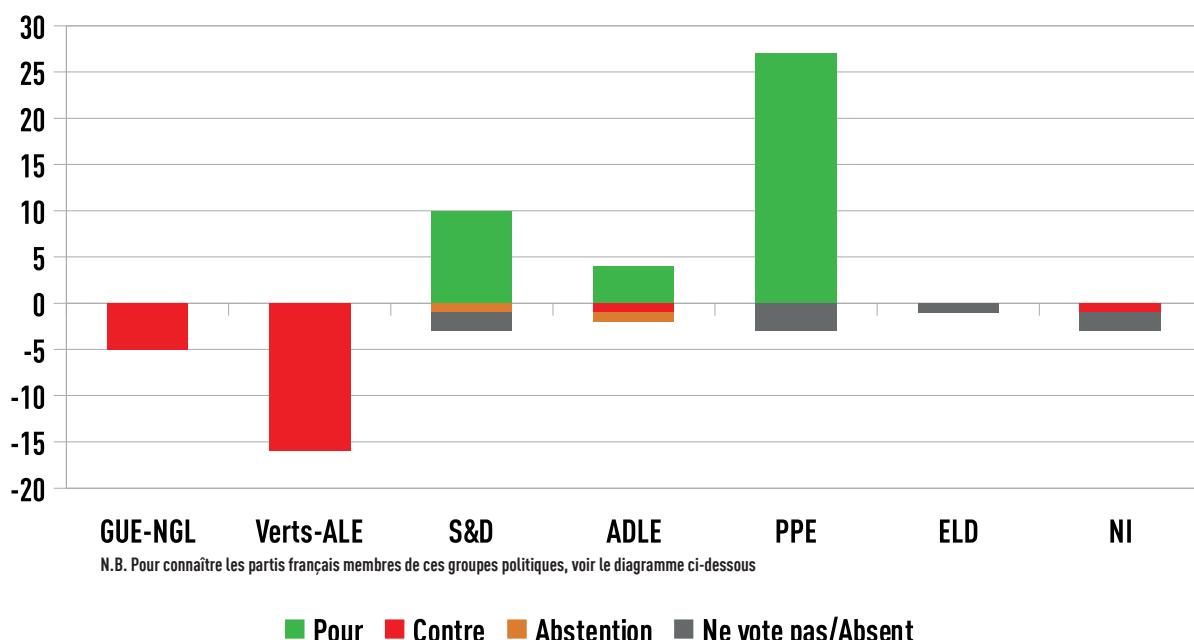




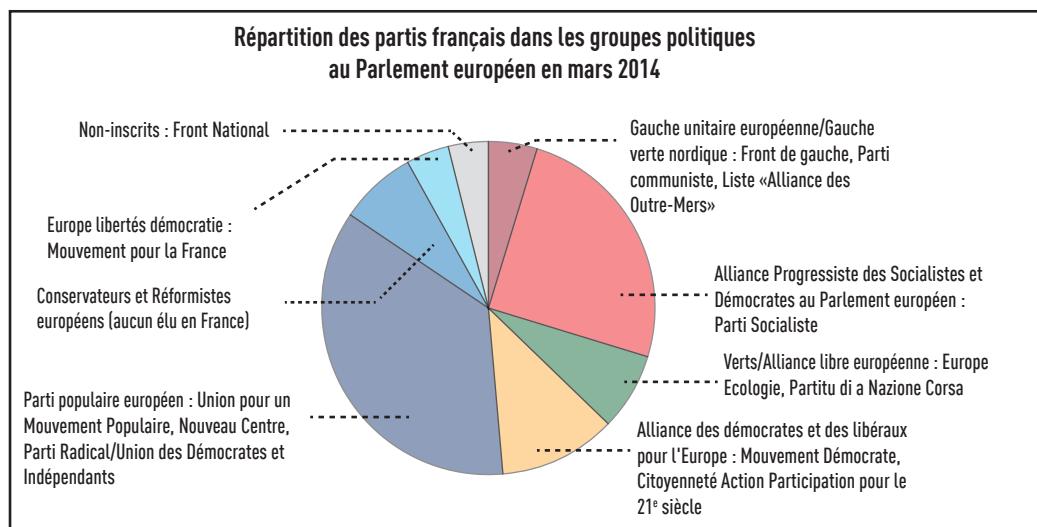
L'UE devrait-elle autoriser une réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



En juin 2013, le Parlement européen (PE) a adopté une résolution législative sur les règles communes relatives à la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures. Cette résolution demande une protection accrue du droit des citoyens européens à se déplacer librement à l'intérieur de l'espace Schengen et une meilleure évaluation de la conformité avec les règles de Schengen. Elle prévoit que la réintroduction de contrôles aux frontières internes à l'espace Schengen n'est possible que pour des raisons de sécurité, dans des cas exceptionnels, tels que d'importantes insuffisances constatées par le mécanisme d'évaluation de Schengen ou la présence d'une menace sérieuse aux frontières intérieures.

Une majorité française de grande coalition s'est formée pour approuver cette résolution, en ligne avec la position globale des autres élus européens: presque tous les élus français l'ont en effet approuvée, tandis que les élus du Front de gauche et d'Europe Écologie votaient contre, de même qu'un des trois élus du Front national, les deux autres ne prenant pas part au vote.





Mouvement Européen
France

DROIT D'INVENTAIRE
D'INVENTER

NOTRE
EUROPE
INSTITUT JACQUES DELORS

L'UE devrait-elle autoriser une réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures ?

Le vote des parlementaires européens d'Outre-Mer*

Pour



PS

S&D



UMP

PPE

Contre



Alliance des Outre-Mers

GUE-NGL

*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu



Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », Etudes & Rapports N° 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)